

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2024
Publication : 22/11/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 33
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET		Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Monique BAYARD
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Association Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » - Convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2025-2027 - Subvention de fonctionnement 2025**

L'association AGRONOV a été créée en mai 2009 pour concevoir et assurer le développement du Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière. Depuis le réaménagement du site et la réhabilitation des bâtiments ex-INRA achevés fin 2015, une quinzaine d'entreprises et de Start Up hébergées représentant une soixantaine d'emplois peuvent accéder à des compétences et des équipements mutualisés (notamment des serres d'expérimentation, laboratoires d'analyses, chambres froides, ...) leur permettant de développer leur activité. Parallèlement, les Chambres d'agriculture départementale et régionale ont rejoint le site fin 2015 dans de nouveaux bâtiments.

Une première convention Pluriannuelle d'Objectifs pour les années 2022-23-24 a été adoptée par la délibération du bureau métropolitain du 15 mars 2022. Ces trois premières années de convention ont donné pleine satisfaction, permettant de fixer ensemble des objectifs réalisables et de contrôler les résultats chaque année. Le dialogue a été actif et fructueux pour adapter l'activité et les moyens chaque année. C'est pourquoi, Dijon métropole et Agronov souhaitent fixer à nouveau pour 3 ans (2025-26-27) un programme d'actions pour accélérer la transition agroécologique, en lien avec la capacité à innover des entreprises et le déploiement des innovations sur le territoire. L'association Agronov s'inscrit dans la dynamique de l'écosystème métropolitain pour renforcer l'attractivité du territoire sur le thème de la transition alimentaire ProDij.

Agronov, Association Loi 1901, présidée depuis 2021 par monsieur Frédéric IMBERT, directeur recherche et développement de Dijon Céréales, se positionne comme un pôle d'innovation en agro-écologie à visibilité régionale et nationale, au service d'une agriculture et d'une alimentation durable. Elle compte aujourd'hui 122 adhérents (+11% par rapport à 2022 ; 60% des adhérents en BFC) et assure une mission d'accompagnement à l'innovation des entreprises présentes sur le site de Bretenière via notamment des infrastructures et équipements technologiques (laboratoire d'analyses, chambres froides, serres d'acclimatation) et une forte activité de mise en réseau (250 mises en relation en 2023). Elle s'adresse principalement aux fournisseurs de services et de produits pour l'agriculture tout en facilitant le lien avec les entreprises agricoles en mutation (agroéquipements, coopératives, startup AG Tech, ...). Au-delà de l'insertion dans divers réseaux professionnels qu'elle apporte à ses adhérents, Agronov participe efficacement à l'expertise des projets d'implantation issus de la prospection. L'association Agronov a initié La Croisée des Champs, un nouvel évènement en biennale, dont la première édition le 24 avril 2023 a été une réussite avec 250 participants. Cet évènement orienté « métiers de demain » complète utilement l'évènement annuel organisé depuis 5 ans AgmeetUp qui concerne prioritairement les entreprises et en particulier les Start Up. Au total AgrOnov a organisé en 2024 6 évènements rassemblant 400 participants. Elle diversifie son activité vers la formation des salariés d'entreprise pour leur permettre de mieux comprendre et connaître le milieu agricole.

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens annexée à la présente délibération rappelle les 5 objectifs fixés par Dijon métropole à Agronov et le plan d'actions proposé sur 3 ans chiffré et planifié.

- Faciliter l'émergence de projets d'innovation répondant aux besoins spécifiques des filières agricoles du territoire,
- Accélérer l'utilisation des solutions éprouvées permettant une agriculture durable et bas carbone,
- Développer l'attractivité du territoire et de l'écosystème en participant à des actions nationales et internationales, et en organisant des événements au rayonnement large,
- Animer le technopôle AgrOnov de Bretenière pour favoriser les liens au sein de l'écosystème local,

- Renforcer l'offre d'expérimentation en serres et avec les partenaires.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu d'exécution de la convention pour l'année 2024 qui a mis en évidence que les objectifs avaient été réalisés à plus de 90%, et avoir obtenu un compte-rendu global de la convention pluriannuelle 2022-23-24, Dijon métropole souhaite établir une nouvelle convention pluriannuelle 2025-2026-2027 avec l'association AgrOnov qui se traduit par des objectifs précis pour 3 fiches actions :

A - Animation d'un réseau de l'innovation et du développement des entreprises fournisseurs de la smart agriculture et de l'agriculture durable

B - Accompagnement à l'expérimentation en serres

C - Animation du site de Bretenière

Afin de mener ce programme de développement, l'association AgrOnov sollicite un accompagnement financier d'un montant de 510 000€ sur 3 ans soit 170 000€/an

La convention jointe en annexe détaille les objectifs, les moyens et le budget mis en œuvre pour les trois années 2025-26-27 selon la répartition prévisionnelle suivante :

	2025	2026	2027
Animation de l'innovation et du développement	100 000	110 000	110 000
Accompagnement à l'expérimentation en serres	55 000	40 000	35 000
Gestion et animation du site	15 000	20 000	25 000
TOTAL	170 000	170 000	170 000

Subvention de fonctionnement pour l'année 2025 :

Afin de mener ce programme de développement, l'association sollicite une subvention de 170.000€ pour 2025 conformément au cadre financier pluriannuel défini prévoyant un accompagnement financier d'un montant de 510 000 € sur 3 ans. Cette subvention sera répartie comme suit :

- 100 000 € pour le programme d'innovation et de développement
- 55 000 € pour l'accompagnement à l'expérimentation en serres dont l'étude technico-économique de développement des services d'innovation ;
- 15 000 € pour l'accompagnement des entreprises installées sur le site de Bretenière.

Le mode de versement proposé est le suivant : un acompte de 50 % à la signature de la convention et le solde de 50 % au vu du compte rendu d'exécution et de la réalisation d'objectifs.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le principe de la convention Pluriannuelle d'Objectifs jointe à la délibération pour un montant de 510 000 € sur 3 ans ;
- **d'attribuer** une subvention de 170 000 € à l'Association « AgrOnov » au titre de son fonctionnement pour l'année 2025 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2025.

SCRUTIN POUR : 38 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
 DONT 6 PROCURATION(S)

